

# Protocole Sanitaire d'organisation d'épreuves Sportives de Pêche des Carnassiers - 2021

### A faire respecter impérativement par les organisateurs

L'épidémie de la COVID-19 nous oblige à mettre en place un protocole dans le respect des réglementations adoptées sur recommandation des autorités sanitaires et du gouvernement. Dans tous les lieux et dans toutes les situations, les gestes barrières doivent être appliqués à tout moment.

Afin de limiter les risques de propagation du virus, le port du masque grand public est rendu obligatoire dans tous les lieux clos, en complément des gestes barrières ainsi que dans tous les lieux estimés pertinents par les préfets de département en lien avec les élus locaux.

- 1. Les organisateurs devront obligatoirement déclarer auprès de la préfecture de leur département l'évènement ainsi que recenser les noms et le nombre des participants, organisateurs et bénévoles et le mettre à disposition des autorités si nécessaire.
- 2. S'assurer auprès des administrations locales, les règles sanitaires en vigueurs dans la zone concernée une semaine avant la date de l'épreuve.
- 3. Un test RT-PCR de moins de 72h (ou auto-test), pourra être demandé avant la date de l'épreuve et à sera à fournir à notre Cellule Médicale (<u>ffps.laure.hansepautrot@gmail.com</u>).
  Pas de participation possible sans présentation d'un test NEGATIF.

#### Cet article ne sera applicable qu'après validation par l'ARS.

- 4. Afin de limiter les risques, nous recommandons d'éviter les rassemblements en lieux clos. Nous demandons de favoriser les rassemblements des participants en extérieur ce qui facilitera la distanciation physique.
- 5. En cas de rassemblement en lieu clos :
  - a. Un affichage des gestes barrières ainsi qu'un sens de circulation sera mis en place afin d'éviter aux participants de se croiser dans la mesure du possible.
  - b. Les locaux devront être nettoyés (sols, tables, chaises, poignées de porte, interrupteurs, ...) avant et après l'évènement avec un produit adapté (type javel)
- 6. Des flacons de solution hydroalcoolique seront mis à disposition ainsi que des masques « grand public » à la demande.
- 7. Des lingettes ou produits virucides de surface doivent être mises à disposition de tous et dans les sanitaires.
- 8. Il est demandé aux participants de venir muni de deux masques (un par demi-journée) et d'un stylo personnel pour tout besoin de signature ou autre. Un rappel de ces consignes sera fait dans le mail de confirmation d'inscription en y joignant ce protocole.

#### 9. Lors des briefings:

- a. Respect du port du masque et de la distanciation physique de deux mètres minima entre chaque personne.
- b. Un rappel des consignes de sécurité et d'hygiène sera fait en première abord.
- c. Il sera important de pointer la pêche en binôme et le respect de son partenaire.
- d. Rappeler de ne pas partager son matériel de pêche par mesure de sécurité.
- e. Si compétition en binôme : un seul membre du binôme assistera au briefing et s'engagera à transmettre les consignes à son partenaire.
- f. En fonction du lieu et de son environnement le briefing pourra se dérouler en plusieurs fois avec des groupes séparés ou en direct vidéo via les réseaux sociaux avec validation de présence des participants sur l'application My FFPS.
- 10. Par mesure de sécurité et d'hygiène, les pots d'accueil et/ou de fin d'épreuve sont supprimés.

## 11. Remise des prix :

- a. Prioriser l'organisation du podium en extérieur avec respect du port du masque obligatoire et distanciation physique de deux mètres.
- b. Si cela se passe en intérieur, respect des règles déjà citées plus haut (art. 6)
- c. Limiter au maximum la manipulation des prix. Se laver les mains avant et après chaque remise de lots ou utiliser du gel hydroalcoolique.
- 12. L'application « My FFPS » est obligatoire pour la validation des prises afin de limiter le contact avec les bénévoles. Cette application permet au compétiteur de valider eux même leurs prises et d'en gérer le classement. Elle assure aussi leur sécurité en les traçant et les géolocalisant.
- 13. Si une épreuve n'est pas gérée avec la rigueur nécessaire, elle sera annulée.
- 14. Toutes ces règles s'appliquent de l'accueil des compétiteurs jusqu'à la remise complète des lots et au signalement des organisateurs que la journée de compétition est close.
- 15. Un ou plusieurs « référents Covid » seront nommés lors de l'épreuve et veillerons au bon respect du protocole sanitaire.
- 16. Chaque participant (organisateurs, arbitres, bénévoles et concurrents) s'engage à respecter ce protocole, dans le cas contraire, celui-ci sera purement et simplement exclu de l'épreuve sans remboursement possible.
- 17. Ce protocole vient en complément des consignes sanitaires et recommandations en cours de la ville et de la région où se déroule l'épreuve.
- 18. Ce protocole peut évoluer à tout moment et sera donc remis à jour en fonctions des directives de l'ARS.

Mis à jour le 02 avril 2021 par la Commission Médicale de la FFPS Carnassier composée de :

Docteur Hervé COHEN Médecin Fédéral cohenh@wanadoo.fr Laure HANSE-PAUTROT
Infirmière DE
Laure.hanse.pautrot@live.fr